



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-070 / 7-10-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, B. GATTAZ, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUEJLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : FINANCES : Convention de financement 2022 entre la Ville de Voiron et le budget principal du CCAS de Voiron

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Depuis sa création le CCAS de Voiron bénéficie d'une subvention d'équilibre de la part de la Ville de Voiron. Il est apparu nécessaire d'acter le versement de cette subvention à travers une convention.

Au vu du budget primitif, la subvention d'équilibre de fonctionnement s'élève pour l'année 2022 à **1 172 320 €** (dont 227 320 € de compensation pour la refacturation des services communs).

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 20 juin 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement pour l'année 2022 jointe en annexe de la présente délibération ainsi que le ou les avenants liés à cette même convention

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT